



## SESSION ANNUELLE DES ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS

## FORTALEZA (BRÉSIL)

AB-2171  
CII/AB-810  
12 mars 2002  
Original : anglais

DISCOURS DU GOUVERNEUR POUR LA SUISSE  
À LA TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Oscar Knapp*

1. Permettez-moi d'exprimer au nom de la Suisse toute ma gratitude aux autorités brésiliennes pour l'excellente organisation de cette réunion, pour leur générosité ainsi que pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé dans ce si beau pays.

*Situation dans la région*

2. L'année 2001 a été une année difficile pour l'Amérique latine et les perspectives pour l'année à venir sont mitigées. Les signes récents d'une certaine amélioration de l'économie mondiale, en particulier aux Etats-Unis, nous permettent de penser qu'une reprise est possible au cours de l'année prochaine au moins dans les pays dont les bases sont saines – et ils sont nombreux.

3. La situation évolue toutefois plus lentement en Argentine et la récente fuite des capitaux au Venezuela montre bien que les investisseurs internationaux restent très sensibles à l'instabilité politique et à l'insécurité qui en découle au chapitre de la politique économique d'un pays. Ceci devrait également être un message pour les pays qui s'appêtent à tenir des élections sous peu.

4. L'accès aux marchés de capitaux reste limité et le recours à des sources externes de financement est lui aussi tributaire de déficits fiscaux assez élevés. Dans de telles conditions, les prêts octroyés par le secteur privé pour financer des investissements à long terme revêtent une importance toute particulière. Les pays de la région devront redoubler d'efforts pour regagner la confiance des investisseurs privés et pour attirer des flux financiers qui ne se traduiront pas par une charge financière supplémentaire pour leurs ménages. C'est la raison pour laquelle les responsables de la politique économique doivent poursuivre de manière résolue l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, ainsi que des conditions générales des affaires dans leur pays, tout en renouvelant leur engagement en faveur de la libéralisation des échanges.

5. Après Doha, je suis confiant que les efforts d'intégration de la Région retrouveront un certain essor. La coopération au sein du Mercosur ainsi qu'entre le Mercosur et l'Union

européenne ou dans le cadre de la ZLEA doit être renouvelée. L'intégration régionale est particulièrement importante pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. D'une part, cette intégration profite aux petites et moyennes entreprises et, partant, elle aura probablement un plus grand impact en termes de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. D'autre part, elle permet aux pays de la Région d'être mieux à même de négocier avec leurs partenaires commerciaux du Nord. C'est pourquoi je souhaite que s'accélèrent les efforts d'intégration en Amérique centrale et dans les pays andins. Dépassant l'esprit de Doha, tous les participants, qu'ils soient du Nord ou du Sud, doivent renouveler leur engagement en faveur du cadre et des procédures définies par l'OMC. Le récent conflit commercial portant sur l'acier nous montre, si besoin en était, l'importance fondamentale de cet engagement.

6. Les écarts de productivité entre les pays de la Région et les pays industrialisés, mais aussi au sein même de la Région, sont croissants. L'Amérique latine et les Caraïbes doivent continuer à chercher la voie d'une croissance plus englobante et équitable. Pour apporter son appui à ce processus, la Banque doit promouvoir des réformes institutionnelles et légales, encourager le développement de petites et moyennes entreprises et favoriser l'accès universel, dans des conditions abordables, aux services sociaux, notamment la santé, l'éducation de base et la formation professionnelle. Alors que l'infrastructure reste un objectif important pour la Banque, celle-ci doit mettre davantage l'accent sur la productivité, les opportunités et le développement social. C'est sur cette toile de fond que nous nous apprêtons à discuter du nouveau cadre de financement, de la demande de nouveaux instruments et du rôle de la Banque dans le développement du secteur privé.

#### *Argentine*

7. La situation en Argentine me préoccupe profondément. Certes, la solution de la crise dépend essentiellement du Gouvernement, mais la communauté internationale doit rester impliquée et alerte afin d'apporter son aide à l'Argentine au besoin et si les conditions le permettent. La Banque peut jouer un rôle crucial de mobilisation du savoir-faire international, de l'expertise régionale et extra-régionale, et de l'appui financier nécessaire pour mettre sur pied une enveloppe de stabilisation économique viable.

8. Nous pouvons également apprendre beaucoup de la situation en Argentine. Qu'est-ce qui a déclenché l'effondrement de l'économie argentine et quel rôle la Banque peut-elle jouer afin d'éviter que de tels scénarios ne se produisent à nouveau dans la Région ? Quelles sont les implications politiques pour les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont un taux de change fixe ou une économie dollarisée ? Que peut apprendre l'Argentine de ses voisins qui ont suivi au départ une voie semblable avant d'adopter une approche différente ? J'invite la Banque à se pencher avec attention sur ces questions et à préparer un rapport à l'intention des Gouverneurs que nous pourrions examiner l'année prochaine. Il est certain que tout regard sur le passé doit tenir compte des réalisations considérables de l'Argentine au cours de la dernière décennie en termes de modernisation de son économie.

### *Efficacité en matière de développement*

9. Les institutions publiques du monde entier sont de plus en plus sous le microscope de l'efficacité ; elles doivent démontrer le résultat de leurs actions. Les institutions financières internationales n'échappent pas à ce besoin de plus de responsabilités quant à l'impact des activités de développement qu'elles réalisent (ou pas) de concert avec les emprunteurs. Le débat en cours sur l'efficacité des opérations à l'appui du développement, ainsi que ce que ce débat implique, est le bienvenu. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les résultats et sur l'incidence de ces opérations plutôt que sur les intrants et les extrants, sur une évaluation professionnelle et systématique grâce à l'introduction d'indicateurs plus mesurables; et, chose non négligeable, sur un changement de culture organisationnelle et du système d'encouragement en vigueur dans un grand nombre d'institutions internationales, y compris la BID.

10. L'évaluation est un élément indispensable d'une gestion publique axée sur les résultats. Elle est au secteur public ce que la comptabilité et l'audit sont pour le secteur privé. Elle peut jouer un rôle important pour guider la sélectivité que nous devons nous appliquer à mettre en oeuvre lorsque nous poursuivons des objectifs sur le terrain. Les actionnaires de la Banque ont pris conscience de cet état de chose il y a environ deux ans lorsqu'ils ont redéfini, réorganisé et renforcé la fonction d'évaluation de la Banque en créant le Bureau de l'évaluation et de la surveillance. Ce Bureau indépendant a adopté un programme de travail très ambitieux. J'espère que le débat lancé par les premiers résultats du Bureau se fera sentir au moment de la conception des programmes et projets de la Banque. Il faut que les programmes et les projets soient accompagnés de résultats explicites pour qu'ils puissent être évalués plus facilement et pour qu'il y ait, partant, plus de responsabilité. La BID a fait un grand pas en avant en demandant que le sujet de l'efficacité en matière de développement soit discuté. Je crois, Monsieur le Président, que la Banque est, à cet égard, sur la bonne voie et je souhaite vous féliciter, vous et vos collègues, pour les progrès réalisés dans ce domaine.

11. Le Rapport sur l'efficacité en matière de développement présenté aux Gouverneurs comprend quelques recommandations importantes à l'intention de la Direction. Ainsi, il est recommandé que la Banque inclue la présentation de résultats dans son étude annuelle de portefeuille réalisée par le Département des opérations régionales et qu'elle crée une Unité d'évaluation de l'efficacité des opérations à l'appui du développement, séparée, qui examinerait de manière indépendante tous les projets en cours et présenterait son rapport directement à la Vice-présidente exécutive. La simple création d'une telle unité ne suffirait toutefois pas à modifier le comportement de la Banque. Il faut pour cela que les unités opérationnelles acceptent de traduire dans la pratique les recommandations émanant de cette Unité, ce pour quoi il est nécessaire de compter sur l'appui des cadres supérieurs de la Banque.

### *Nouveau cadre de financement et proposition de nouveaux instruments*

12. La Suisse soutient les mesures proposées afin d'améliorer la capacité de réponse de la Banque interaméricaine de développement. Le nouveau cadre de financement constitue un progrès considérable de modernisation du mécanisme de financement de la Banque qui est ainsi mieux adapté aux nouveaux besoins financiers de la Région. Le défi est de lancer ce nouveau cadre de financement en mettant sur pied de nouveaux instruments financiers plus

souples, compatibles avec le mandat de la Banque et son intégrité financière, et de créer un mécanisme permettant de renforcer l'efficacité des opérations de la Banque à l'appui du développement dans la Région. Ces sujets devraient être discutés par le Conseil d'administration et non pas transmis aux Gouverneurs.

13. Qu'il me soit permis dans ce contexte de faire une seule remarque concernant le statut de créancier privilégié de la Banque. Ce statut n'est pas quelque chose qui peut être proclamé de façon unilatérale dans la charte d'une institution. Il doit être reconnu de facto par la majorité des membres de la communauté internationale. Pour être respecté, il doit s'accompagner de garanties souveraines. Les États membres de la BID ont d'ores et déjà fait d'importantes concessions en faveur d'un assouplissement du statut de créancier privilégié lorsqu'ils ont décidé de faire passer les opérations relatives au secteur privé à 10 % du portefeuille de la Banque. Il serait dès lors irresponsable de continuer à affaiblir la position de la Banque en lui permettant d'octroyer des prêts à des entités sous-nationales sans garantie du gouvernement central. Ceci ne signifie pas que la Banque ne devrait pas étendre sa coopération aux entités sous-nationales.

#### *Développement du secteur privé*

14. Le relèvement du plafond correspondant au financement du secteur privé s'inscrit dans le cadre de la modernisation des instruments de la Banque. Le principal problème est celui de l'additionnalité. Il ne s'agit de remplacer le capital privé mais plutôt de le mobiliser. Les activités de la BID devraient se concentrer davantage sur la création d'emplois si nous voulons que le développement du secteur privé soit mis au service de la croissance équitable et de la réduction de la pauvreté. Il faut rapidement améliorer la gestion du risque et se doter d'un système de rapport régulier de l'état du portefeuille du secteur privé. Ceci est d'autant plus vital qu'une part importante du portefeuille du secteur privé a été soumise à une forte pression à cause de la détérioration des économies d'Amérique latine et des Caraïbes.

15. La coordination entre le secteur privé, la SII et le MIF s'est améliorée au cours de l'année écoulée. Il est toutefois nécessaire de renforcer la coopération au niveau stratégique. Créer une nouvelle filiale pour les activités du secteur privé serait, à mon avis, prématuré.

16. Je reste préoccupé par la performance de la SII, qui a été victime du repli de l'économie mondiale et plus particulièrement de la crise en Argentine. En outre, la SII n'a pas répondu à nos attentes en termes de création de travail ; elle reste loin en deçà des prévisions établies dans le cadre de l'Augmentation du capital. Le portefeuille de la SII est donc moins diversifié et beaucoup plus vulnérable. C'est pourquoi la Direction doit rapidement mettre sur pied un plan d'intervention pour faire face à cette situation.

#### *La BID et l'environnement*

17. A l'approche du prochain Sommet de l'environnement de Johannesburg, il est utile de revoir les activités de la Banque dans ce domaine. Son travail stratégique en matière d'environnement devrait dépasser la simple gestion écologique pour examiner des problèmes associés au développement durable ainsi qu'à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles comme, par exemple, des tremblements de terre, des inondations et la désertification. A cet égard, j'encourage vivement la Banque à renforcer son rôle spécifique et son avantage comparatif par rapport à d'autres organisations multilatérales.

18. La BID a fait de grands progrès pour atteindre les objectifs définis dans notre Stratégie institutionnelle ; toutefois, le financement des activités liées à l'environnement et aux ressources naturelles a baissé de ÉU\$485 millions en 1990 à ÉU\$408 millions en 1998. Certes, plusieurs causes structurelles ont peut-être joué mais j'invite la Banque à renverser la tendance et à s'assurer qu'elle reprendra son rôle de chef de file en faveur de l'environnement et du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il serait également opportun de réexaminer les critères du financement environnemental. Ainsi, un projet de d'eau et d'assainissement à grande échelle par exemple ne ressemble en rien à un projet de production de revenus pour les populations indigènes des forêts tropicales humides. Cette différence doit être faite très clairement si nous voulons bien comprendre les efforts déployés par la Banque dans ce domaine.

19. Dans toutes les occasions, la Banque doit traiter les problèmes écologiques dans le cadre beaucoup plus vaste de la pauvreté et s'assurer qu'il existe un lien clair entre la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Enfin, et surtout, la Banque peut faire la différence en intégrant de manière rigoureuse des aspects écologiques dans toutes ses activités traditionnelles. Elle doit porter son attention sur les indicateurs, l'harmonisation des normes et des procédures, ainsi que sur la mise en œuvre de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIA). Pour cela, il est nécessaire de pouvoir compter sur un ensemble de mesures d'encouragement qui invitent les membres du personnel à adopter une attitude proactive face aux questions de l'environnement dans leur travail quotidien.

### *Conclusion*

20. La Banque a réalisé d'importants progrès stratégiques pour moderniser et adapter ses instruments en fonction des nouveaux besoins et des conditions de la Région. Le défi en reste la mise en œuvre. La Banque doit être souple et pragmatique ; elle se doit de revoir les progrès réalisés après deux ans. Elle ne doit pas s'éloigner de son travail traditionnel malgré l'accent qui est mis sur le financement de type politique. Le développement social et la gestion de l'environnement restent des domaines clés dans lesquels il convient que la Banque conserve sa position de chef de file. Elle doit lancer de nouvelles initiatives qui mèneront à une croissance plus partagée et durable.